

Cour Pénale Internationale

International Criminal Court





Situation en République de Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire, qui n'est pas partie au Statut de Rome, avait, le 18 avril 2003, déclaré accepter la compétence de la Cour. La présidence de la République de Côte d'Ivoire a récemment confirmé cette acceptation, les 14 décembre 2010 et 3 mai 2011. Le 19 mai 2011, le Procureur de la CPI a informé, par lettre officielle, le Président de la Cour de son intention de soumettre à la Chambre préliminaire une requête afin d'obtenir l'autorisation d'ouvrir une enquête relativement à la situation en Côte d'Ivoire depuis le 28 novembre 2010. Le 20 mai 2011, la Présidence a assigné la situation en République de Côte d'Ivoire à la Chambre préliminaire II.

AVIS DU BUREAU DU PROCUREUR AU PUBLIC : LES VICTIMES DE VIOLENCES COMMISES DEPUIS L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DE 2010 EN CÔTE D'IVOIRE ONT 30 JOURS POUR ADRESSER DES OBSERVATIONS À LA CPI À LA HAYE CONCERNANT L'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PAR LE PROCUREUR

La Haye, 17 juin 2011

Par le présent avis, le Procureur de la Cour pénale internationale informe les victimes de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité qui auraient été commis en Côte d'Ivoire par l'une quelconque des parties à compter de l'élection présidentielle du 28 novembre 2010 qu'il demandera prochainement à la Chambre préliminaire II l'autorisation d'ouvrir une enquête portant sur ces crimes.^[1]

Le Procureur informe les victimes de violences postélectorales en Côte d'Ivoire qu'elles peuvent adresser leurs observations aux juges de la Chambre préliminaire et leur indiquer s'il conviendrait d'ouvrir une enquête portant sur ces crimes présumés. Les victimes ou leurs représentants légaux ont 30 jours à compter de la date du présent avis pour adresser leurs observations à la Chambre préliminaire.

Les victimes peuvent adresser leurs observations écrites à la Chambre préliminaire par l'intermédiaire du Greffe. Pour ce faire, elles sont priées d'utiliser l'adresse suivante :

Cour pénale internationale Chambre préliminaire II Situation en Côte d'Ivoire PO Box 19519 2500 CM, La Haye Pays-Bas

Les victimes peuvent également adresser leurs observations à la Chambre préliminaire par courrier électronique à l'adresse suivante: otp.informationdesk@icc-cpi.int

[1] Article 15-3 du Statut de Rome et Règle 50 du Règlement de procédure et de preuve

Actualités judiciaires

La Chambre préliminaire pourra demander à l'une quelconque des victimes ayant présenté des observations de fournir des informations supplémentaires et elle pourra convoquer une audience si elle l'estime nécessaire.

La Chambre informera les victimes qui ont présenté des observations de la suite qu'elle réservera à la demande du Procureur.

Au cas où les juges décideraient d'autoriser l'ouverture d'une enquête, les victimes auront également la possibilité de participer à la procédure et, à un stade ultérieur, de demander des réparations.

Le présent avis est publié dès aujourd'hui sur le site Internet de la Cour et transmis à la presse de Côte d'Ivoire, aux autorités ivoiriennes et à un large éventail d'ONG. Le Greffe en a également été informé.

Source: Bureau du Procureur

Situation en République démocratique du Congo

Dans cette situation, les quatre affaires suivantes sont en cours d'examen par les chambres concernées : Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo, Le Procureur c. Bosco Ntaganda, Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui, et Le Procureur c. Callixte Mbarushimana. Les accusés Thomas Lubanga Dyilo, Germain Katanga, Mathieu Ngudjolo Chui et Callixte Mbrarushimana sont actuellement détenus par la Cour. Le suspect Bosco Ntaganda demeure en fuite. Dans l'affaire Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo, le procès s'est ouvert le 26 janvier 2009. Le procès dans l'affaire Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui s'est ouvert le 24 novembre 2009. L'audience de confirmation des charges dans l'affaire Le Procureur c. Callixte Mbarushimana doit s'ouvrir le 17 août 2011.

Décisions adoptées entre le 13 et le 17 juin 2011

Affaire Katanga et Ngudjolo Chui

Décision relative aux demandes de reprise d'instance formées par les proches des victimes décédées a/0025/08, a/0051/08, a/0197/08 et a/0311/09

Rendue par la Chambre de première instance II, le 14 juin 2011

Affaire Mbarushimana

Order for observations on the "Defence Request for Disclosure"

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 15 juin 2011

Decision on the review of potentially privileged material

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 15 juin 2011

Situation en République du Kenya

Le 31 mars 2010, la Chambre préliminaire II a autorisé le Procureur à ouvrir une enquête *proprio motu* sur la situation au Kenya, Etat partie depuis 2005. Suite à la délivrance de citations à comparaître le 8 mars 2011, six citoyens kenyans ont comparu volontairement devant la Chambre préliminaire II les 7 et 8 avril 2011. Les audiences de confirmation des charges dans les deux affaires : Le Procureur c. William Samoei Ruto, Henry Kiprono Kosgey et Joshua Arap Sang et Le Procureur c. Francis Kirimi Muthaura, Uhuru Muigai Kenyatta et Mohammed Hussein Ali sont programmées pour le 1^{er} et le 21 septembre 2011, respectivement.

Décisions adoptées entre le 13 et le 17 juin 2011

Affaire Ruto, Kosgey et Sang

Directions on the submission of observations pursuant to article 19 (3) of the Rome Statute and rule 59 (3) of the Rules of Procedure and Evidence

Rendue par la Chambre d'appel le 13 juin 2011

Decision on the "Request for leave to submit Amicus Curiae observations pursuant to Rule 103 of the Rules of Procedure and Evidence"

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 13 juin 2011

Affaire Muthaura, Kenyatta et Ali

Directions on the submission of observations pursuant to article 19 (3) of the Rome Statute and rule 59 (3) of the Rules of Procedure and Evidence

Rendue par la Chambre d'appel le 13 juin 2011

Decision on the "Request for leave to submit Amicus Curiae observations pursuant to Rule 103 of the Rules of Procedure and Evidence"

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 13 juin 2011

Liens utiles

Les **procédures** se déroulant dans la salle d'audience peuvent être suivies sur le site internet de la CPI : **www.icc-cpi.int** Vous pouvez également consulter le **calendrier des audiences**

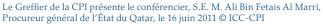
Des **résumés audiovisuels** sont disponibles sur notre **chaîne YouTube**

Vous pouvez également suivre les activités de la Cour sur Twitter

Evénements

S.E. Dr. Ali Bin Fetais Al Marri, Avocat Général de l'Etat du Qatar, lors de la conférence à la CPI







S.E. M. Ali Bin Fetais Al Marri lors de sa conférence à la CPI © ICC-CPI

À l'invitation du Greffier de la Cour pénale internationale (CPI), S.E. M. Ali Bin Fetais Al Marri, Procureur général de l'État du Qatar, a présenté une conférence au siège de la Cour le jeudi 16 juin 2011.

La conférence, intitulée « La CPI et le monde arabe : vers un partenariat nécessaire », s'inscrivait dans le cadre du suivi de la première conférence diplomatique régionale sur la CPI dans le monde arabe qui a eu lieu récemment à Doha (Qatar), notamment grâce au soutien de l'État du Qatar apporté par S.E. M. Ali Bin Fetais Al Marri.

Interagir avec les communautés

Le Fonds au Profit des Victimes ouvre ses programmes en République Centrafricaine

Bangui, le 1er juin 2011

Le Fonds au Profit des Victimes (FPV), lié à la Cour Pénale Internationale (CPI), vient d'annoncer formellement le lancement de ses activités en République Centrafricaine (RCA).

Interagir avec les communautés

Lors d'une visite à Bangui de cinq jours, M. Pieter de Baan, Directeur exécutif du Secrétariat du Fonds, a présenté le Fonds, sa raison d'être et ses ambitions, et a clarifié les attentes que pourrait susciter l'appel à manifestation d'intérêt en RCA publié le 6 mai 2011. Il a expliqué que le Fonds au Profit des Victimes a été créé suite à une volonté de la communauté internationale d'établir un instrument indépendant et sans précédent de justice réparatrice pour les victimes des crimes internationaux les plus graves. Le FPV est fortement lié à la Cour Pénale Internationale (CPI) grâce au Statut de Rome qu'ils ont en commun. De ce fait, le Fonds n'appartient donc pas à la CPI; il est géré par un Conseil de Direction indépendant et constitué de personnes d'une haute moralité.

Selon Pieter de Baan, "le but principal du Fonds au Profit des Victimes est d'achever 'justice et réhabilitation' pour les victimes les plus vulnérables des crimes internationaux et par ce faire de sauvegarder leur dignité et leurs espoirs".

Pendant son séjour, M. De Baan, accompagné par Aude Le Goff, coordinatrice régionale des programmes, a rencontré le Ministre de la Justice et de la moralisation, Monsieur Firmin Findiro et le Ministre de la Santé Publique, de la population et de la lutte contre le SIDA, Monsieur Jean-Michel Mandaba. La délégation du FPV a aussi organisé des réunions en groupe avec les représentants de la société civile en RCA, y compris les associations des victimes, les représentants des organisations internationales et des ONG basées dans le pays.

Dans un premier temps et dans le cadre de son mandat de réhabilitation, l'action du Fonds au Profit des Victimes en RCA bénéficiera aux victimes des violences sexuelles qualifiables de crimes relevant de la compétence de la CPI et ce, sur tout le territoire du pays, ainsi qu'à leurs familles et communautés. Cette priorité, nécessitée par les ressources limitées dont le Fonds dispose, résulte actuellement d'une étude des besoins et vulnérabilités des victimes effectuée par le Fonds en 2009. Il n'est pas exclu que dans le futur et si les moyens le lui permettent, le Fonds sera en position d'engager avec les victimes d'autres crimes relevant de la compétence de la CPI.

Dans l'exécution de son mandat de réhabilitation en RCA, le mode de travail principal du FPV sera le partenariat avec des organisations centrafricaines ainsi qu'avec les organisations internationales enregistrées en RCA. Elles sont vivement invitées à se concerter pour rendre des services holistiques de haute qualité et pertinents pour répondre aux besoins et attentes des victimes de violences sexuelles qualifiables de crimes internationaux. L'enveloppe prévue pour ce premier programme du FPV en RCA est de 600,000 euros. Chacun des projets sélectionnés ne devrait pas dépasser un plafond de 150,000 euros.

Les structures intéressées et présentant les compétences requises sont tout d'abord invitées à soumettre des idées de projet. Les organisations doivent être également dotées d'une bonne crédibilité auprès des groupes ciblés. Dans un second temps, les organisations ayant soumis une proposition d'idée présélectionnée par le secrétariat du FPV seront invitées à développer une proposition de projet, à l'issue d'un atelier qui sera organisé en octobre 2011 à Bangui. La procédure de sélection se fera de façon rigoureuse, transparente et équitable. Le Conseil de Direction du FPV validera la sélection du secrétariat du Fonds.

Le choix final pourra uniquement être annoncé lorsque la Chambre compétente de la CPI se sera assurée que les projets proposés ne préjugent pas d'une question sur laquelle la Cour doit se prononcer ni ne portent atteinte aux droits de l'accusé et à l'équité et à l'impartialité du procès.

Le commencement des projets en RCA est prévu pour début 2012.

En ce qui concerne l'autre mandat du FPV, à savoir l'exécution des ordonnances de réparations prononcées par la Cour contre une personne condamnée, cela n'est pas encore d'actualité. En effet les affaires devant la CPI sont toujours en cours, y compris celle de Monsieur Bemba.

Pour plus d'information sur l'appel à manifestation d'intérêt :

Kent Foster, Unité des achats, kent.foster@icc-cpi.int Tel: +31 705158085.

Pour plus d'information sur les programmes

Kristin Kalla, Fonctionnaire hors classe chargée des programmes, kristin.kalla@icc-cpi.int

Tel: +31 705159687.

Source: Le Fonds au profit des victimes

Commémoration de la Journée internationale de l'enfant africain : la CPI organise des jeux concours à l'intention d'élèves ougandais

Le 16 juin 2011, à l'occasion de la Journée internationale de l'enfant africain, la Cour pénale internationale (CPI) a annoncé le nom du gagnant d'un jeu concours qu'elle a organisé et qui s'est déroulé sur quatre jours : il s'agit du collège de Lango. Plus de 800 élèves de l'enseignement secondaire ougandais, âgés de 13 à 19 ans, ont participé au jeu concours dans la municipalité de Lira, sous région de Lango, au nord de l'Ouganda.

Tous les élèves des autres écoles participantes, à savoir l'école secondaire polyvalente Rachele, l'école secondaire St Katherine et l'école secondaire de filles St Mary Magdalene, ont également réalisé d'excellents scores et ont reçu des certificats et du matériel didactique.



Les participants au jeu concours de la CPI aux côtés de représentants de la CPI et de l'UCICC le 16 juin 2011 dans la municipalité de Lira (nord de l'Ouganda) © ICC-CPI

Les jeux concours de la CPI, cosponsorisés par la Coalition ougandaise pour la Cour pénale internationale (UCICC), ont permis d'encourager les enfants à comprendre ce qu'est la CPI et en discuter, de manière à faire entendre leur voix sur les questions de justice internationale. Grâce à cette saine émulation, les élèves découvrent le mandat et les activités de la Cour, et améliorent leur connaissance et leur compréhension du fonctionnement de la justice internationale pénale.

Lors de la cérémonie de remise des récompenses aux participants, la responsable principale des programmes d'enseignement de la municipalité de Lira, Mme Frances Offungi, a déclaré : « Les conflits en Afrique aggravent systématiquement la vulnérabilité des enfants et menacent leurs droits ; c'est pourquoi une institution de la stature de la CPI est nécessaire, afin que les personnes qui commettent de tels crimes en répondent ».

Rappel

La Journée internationale de l'enfant africain est célébrée en mémoire des enfants morts à Soweto (Afrique du Sud) en 1976, et en hommage aux milliers d'enfants qui, au fil des ans, ont payé un lourd tribut à divers conflits sur le continent. Cette journée est



Des étudiants participant au jeu concours sur la CPI le 16 juin 2011 © ICC-CPI

également devenue une journée de promotion de l'éducation, du bien être et des droits de l'enfant africain, et de célébration des avancées réalisées dans ces domaines. La CPI commémore la Journée internationale de l'enfant africain et accueille chaque année des activités et des manifestations à cette importante occasion.

La CPI célèbre la journée internationale de l'enfant africain à Kinshasa, RDC



Des enfants jouent une pièce de théâtre lors de la Journée internationale de l'enfant Africain à Kinshasa, RDC, 16 juin 2011 © ICC-CPI



Un entant reçoit un prix pour sa participation aux evenements de la CPI a Kinshasa, RDC, 16 juin 2011 © ICC-CPI

Pour marquer la journée internationale de l'enfant africain, à Kinshasa, capitale de la République démocratique du Congo, plus de 120 enfants ont manifesté à travers les poèmes et scénettes leur droit à la protection et l'action de la Cour pénale internationale (CPI) en la matière.

Cette activité était organisée par l'Unité de la sensibilisation de la CPI en collaboration avec l'Union des Jeunes pour le Développement et la Solidarité ainsi qu'avec l'école du dimanche de l'église CEPAC de la commune de Bandalungwa.

Les parents ont également participé à cette manifestation et ont exprimé à leur tour le souhait d'inviter une fois de plus l'équipe de la sensibilisation pour continuer le dialogue engagé à propos des questions qui concernent les situations et les affaires présentées devant la Cour.

Calendrier

JUIN 2011						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
La vice-présidente de la CPI, la juge Diarra s'adresse aux étudiants de la faculté de droit de l'Université de Yaoundé II au Cameroun	La vice-présidente de la CPI, la juge Diarra s'adresse aux étudiants de l'IRIC et intervient lors du séminaire de la campagne d'« Appel aux avocates africaines » au Cameroun	22	23	La vice-présidente de la CPI, la juge Diarra s'adresse aux étudiants de droit de l'Université de N'djamena et intervient lors du séminaire de la campagne d'« Appel aux avocates africaines » au Tchad	25	26
Le Président de la CPI prononce le discours d'ouverture de la Conférence annuelle de l'International Association of Prosecutors, à Séoul en République de Corée	28	29	30			
JUILLET 2011						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
				1	2	3
		Session d'imprégnation des Chefs de Cour et de Parquet de l'Association des hautes Juridictions de cassation des pays ayant en partage l'usage du français (AHJUCAF)				
11	12	13	14	15	16	17

Le calendrier est susceptible de changements de dernière minute.